



SERVICES À LA PERSONNE



PARCOURS VERS LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE VIE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 10 candidats et pour l'année 2025

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 10 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : 20 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Public souhaitant se professionnaliser pour intervenir comme Auxiliaire de Vie.

OBJECTIFS

Permettre à chaque stagiaire :

- d'acquérir, perfectionner et/ou valider des compétences, nécessaires à l'exercice du métier visé et permettre un accès direct à l'emploi.
- d'être préparé à l'insertion professionnelle en entreprise.
- d'être accompagné pour développer et favoriser son autonomie dans la gestion de son parcours de formation et de retour à l'emploi.

Cette action de formation vise la professionnalisation des stagiaires au métier d'auxiliaire de vie.

CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil Bilans – Clôture
- Positionnement pédagogique : ajustement et adaptation
- Prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Mon Orient'est – Portfolio / Préparation et accompagnement à la recherche de Période de

Formation En Entreprise

- Séquences de formation individualisées
- Connaissances des publics accompagnés
- Connaissances et respect des principes de base en matière d'hygiène
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- PRAP2S – ALM Prévention des Risques Professionnels liés à l'Activité Physique 2S – Accompagnement à la Mobilité
- Soft skills / Savoir être professionnel et compétences comportementales et transversales
- Communication et enjeux de la communication dans le métier d'auxiliaire de vie
- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Besoins fondamentaux « nutrition »
- Entretiens de la vie courante
- Préparation à l'intégration à la période de formation en entreprise et à l'insertion
- Période de Formation en Entreprise

DURÉE

Durée totale de 320 heures :

- 250 heures en centre
- 70 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel
- Mobilisation du plateau technique service à la personne
- Matériel professionnel
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers des services aux personnes
- Formateurs professionnels habilités INRS SST et PRAP2S – ALM

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives et mises en situation
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration : <https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>



ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/03/2026